

**FRAIS EXIGIBLES DES DIFFÉRENTES ÉVALUATIONS SCIENTIFIQUES
(1^{ER} JANVIER 2021 – 23 JUIN 2021)**

DÉCRET 19 JUILLET 2018

Technologie de la santé évaluée	Types d'évaluation	Fiche Inscription (à titre indicatif)	Frais applicables
Par indication			
Nouveau médicament ou nouvelle indication d'un médicament déjà inscrit	Première évaluation	Fiche 1 ou 2	40 089 \$
	Réévaluation	Fiche A	20 044 \$
Par dossier			
Médicament biosimilaire	Première évaluation	Fiche 5 ou 12	8 018 \$
	Évaluation subséquente (ajout d'indications)	Fiche 5	8 018 \$
	Réévaluation	Fiche 5	4 009 \$
Produit analogue à un médicament non biologique complexe	Première évaluation	Fiche 5 ou 12	8 018 \$
	Évaluation subséquente (ajout d'indications)	Fiche 5	8 018 \$
	Réévaluation	Fiche 5	4 009 \$
Nouvelle(s) concentration(s) ou nouvelle(s) forme(s) d'un médicament déjà inscrit	Première évaluation	Fiche 4	4 009 \$
	Réévaluation	Fiche B	2 004 \$
Nouvelle formule nutritive, nouveau pansement ou nouvelle association de médicaments déjà inscrits	Première évaluation	Fiche 3, 8 ou 10	5 345 \$
	Réévaluation	Fiche 3, 8, 10 ou C	2 673 \$
Agent diagnostique appartenant à une dénomination commune inscrite	Première évaluation	Fiche 7	2 673 \$
	Réévaluation	Fiche C	1 336 \$
Exemption de l'application du Prix le plus bas (PPB)	Toute demande d'exemption	Fiche 13	6 682\$